Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260616-2026_059-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 19/06/2026
Et
Publication ou notification du : 19/06/2026

Date de la convocation : 09/06/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

L'an 2026 et le 16 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : M. GAUTIER Henri-Claude, Maire, Mmes : AUDGER Agnès, FEUILLET Stéphanie, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, ROUSSEAU Henri

Excusé(e)s : MM. MASSON David, ROBERT Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : Mme MABILLE Claire

2026-059 — Participation aux charges de fonctionnement des écoles extérieures publiques et privées pour l'année 2025-2026

Monsieur le Maire présente les demandes reçues pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques et privées extérieures à la commune de La Bazouge du Désert. Il rappelle que la commune de La Bazouge du Désert ne disposant pas d'école publique, la participation aux charges de fonctionnement des écoles est obligatoire.

Ecole publique à Louvigné du Désert :	9 élèves en élémentaire : 562,00€ X 9 = 5 058,00€ 3 élèves en maternelle : 1 907,00€ X 3 = 5 721,00€
Ecole privée à Louvigné du Désert (OGEC) :	7 élèves en élémentaire : 493,00€ X 7 = 3 451,00€ 4 élèves en maternelle : 1 554,00€ X 4 = 6 216,00€
Ecole Privée à Fougères :	5 élèves en élémentaire : 619,41€ X 5 = 3 097,05€ 2 élèves en maternelle : 1 385,33€ X 2 = 2 770,66€
Ecole Publique à Fougères :	2 élèves en élémentaire : 619,41€ X 2 = 1 238,82€
Ecole Privée à Landéan :	1 élève en élémentaire : 493,00€ 4 élèves en maternelle : 1 554,00€ X 4 = 6 216,00€
Ecole Privée à Le Loroux :	2 élèves en maternelle : 1 554,00€ X 2 = 3 108,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

DE VALIDER des demandes de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques et privées extérieures à La Bazouge du Désert pour l'année scolaire 2025 - 2026.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/06/2026

Secrétaire de Séance,
MABILLE Claire

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

MAIRIE DE LA BAZOUGE-DU-DESERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.